

## **Communiqué du Jury des Commissaires n°1**

Art 12.1.040

§28 : Non prise de la déviation à l'arrivée.

Directeur Sportif XACOBEO GALICA

Pénalité : 100 CHF

### Informations

En raison des conditions climatologiques et de circonstances exceptionnelles, le délai d'arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape Pau – Pau, est porté à 15%. En l'occurrence le temps limite est de 4h19'11". Le coureur dossard 128 arrivée avec un temps 4h27'10" est éliminé pour hors délai.